

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 6 août 2025

Résolution: CE25 1270

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des obligations prévues aux documents d'appel d'offres (retards répétés sur l'implantation de la solution et non-respect de la période maximum de quatre ans, enjeux répétés de qualité des livrables et de sécurité, écarts entre les représentations de la soumission et les efforts demandés à l'équipe de la Ville, refus de rendre disponibles les fonctionnalités natives de sa solution) du fournisseur Fujitsu Conseil (Canada) inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant de Fujitsu Conseil (Canada) inc. réalisée par le Service des technologies de l'information dans le cadre du contrat pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques (CG21 0370), afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 6 août 2025 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1256634004
/sb

Benoît DORAIS

Vice-président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée le 8 août 2025

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE